

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 29 janvier 2024

Séance du 29 janvier 2024 - Ouverture de séance à 21h.

Étaient présents : Martine BESSIERE (Président), Frédéric BECAMEL, Laurence LAURENT, Pierre BOULDOIRES, Pierre VAYSSADE, Christophe CLAMENS, Jennifer GASC, Christiane LUTRAND, Martine BATUT.

Absents : Sébastien LAURENT, a donné pouvoir à Laurence LAURENT.

Secrétaire de séance : Jennifer GASC.

1°) Lecture du procès-verbal de la séance du 08/12/2023 :

Procès-verbal non rédigé, reporté à la prochaine séance.

2°) Délibération portant suppression d'un emploi d'ATSEM suite à la fermeture de l'école :

Approbation à l'unanimité.

3°) Délibération portant création d'une entente intercommunale avec la commune de Condom d'Aubrac pour les services techniques :

Approbation à l'unanimité.

4°) Délibération pour l'adhésion de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène au syndicat mixte des activités de pleine nature de l'Aubrac Aveyronnais :

Approbation à l'unanimité.

5°) Délibération approuvant le rapport de la CLECT dans le cadre du transfert des Zones d'Activités

; Rapport présentant les conditions de transfert des zones d'activités à la communauté de communes. Approbation à l'unanimité.

6°) Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Approbation à l'unanimité.

8°) Questions diverses :

- ❖ Il est demandé une réunion avec la commune de Laguiole pour avoir des précisions au sujet du projet « 4 saisons ».
- ❖ Présentation du pacte financier n°2 au conseil municipal.
- ❖ Présentation d'un devis pour l'isolation d'une cloison dans le logement communal T2.
- ❖ Salle des fêtes : dossier à suivre avec le rendez-vous de la commission de sécurité en vue de sa réouverture. URGENT.
- ❖ Foot Aubrac 98 : subvention d'équipement de 100€.
- ❖ Association des Parents d'Elèves – Ecole Michel Molherat de Laguiole : subvention de fonctionnement – 300 €.

La séance est levée à 22h10.